

La Directrice de la Délégation Départementale

à

Délégation départementale de la Dordogne  
Pôle Santé-Environnement

**La Directrice de la DREAL Nouvelle Aquitaine  
Unité départementale de la Dordogne  
Cité administrative  
24 000 PERIGUEUX**

Affaire suivie par : Audrey ALLART/Jean-François VAUDOISOT  
Tél. : 05 53 03 11 08 / 05 53 03 11 15  
Mél. : [ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr)

Périgueux, le 07/09/2021

Objet : Avis N° 0005203186

Carrière souterraine LAROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE

Réf: Votre courriel du 24 août 2021


Faisant suite à votre transmission citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous la contribution à l'avis de l'autorité environnementale de l'ARS ainsi que l'avis à destination du service instructeur.

- Concernant la contribution à l'avis de l'autorité environnementale, le dossier est pertinent et proportionné aux enjeux du territoire et aux caractéristiques du projet.
- Concernant l'avis à destination du service instructeur, j'émetts un avis favorable à ce dossier.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le point suivant :

- En cas de détection d'ambrosie (plante invasive dont le pollen est très allergisant) sur l'emprise du projet, celle-ci doit être systématiquement détruite par le pétitionnaire (en prenant certaine précaution comme le port de gants en cas d'arrachage) avant le démarrage de sa floraison en juillet.

**La Directrice de la Délégation Départementale,**



**Marie-Ange PERULLI**